
Nom - Prénom ou Entreprise

Adresse

Code Postal - Ville

Date :

FACTURE

Correspondant aux frais de revendication de l'IGP du

Volume présenté : hl

Frais en €/ hl* : x 0,525 € / hl

Frais de revendication à payer* : €

Frais d'adhésion forfaitaire ** : 10,00 €

Montant total à payer : €

* Ces frais incluent le paiement des droits à l'INAO (0,030 €/hl).

** lors de la première déclaration de revendication de la campagne, rajouter ce montant à payer correspondant aux frais d'adhésion forfaitaire à la FRIGP, fixé à 10 € pour les membres de droit (vinificateurs), lors de l'AG du 8 août 2019, et inchangé depuis.

Règlement à effectuer par chèque à l'ordre de la FRIGP du Sud-Ouest, et à joindre impérativement au dépôt de votre déclaration de revendication.

Conserver un double de cette facture comme justificatif de paiement.